

ABONNEMENT.

| | |
|------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 93.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|--------------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 50 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Novembre 1876.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 3 novembre.

Dès le début de la séance, M. le duc Dezares a donné lecture de la déclaration suivante :

« Messieurs, un grand nombre de vos collègues se sont montrés désireux de recevoir des éclaircissements sur la politique suivie pendant votre absence au sujet des événements dont l'Orient est le théâtre.

« Je suis chargé de vous apporter ces explications. Nous étions nous-mêmes impatients de vous les fournir et de vous déclarer qu'au milieu des circonstances délicates que nous avons traversées, le gouvernement ne s'est pas écarté un seul instant de la ligne de conduite qui lui était dictée par le sentiment formel des Chambres et du pays.

« Notre politique dans les affaires extérieures nous était commandée par l'intérêt suprême et dominant dont nous retrouvons partout l'éclatante manifestation. Nous savions qu'à vos yeux comme aux nôtres la paix est le premier, le plus essentiel de nos besoins ; nous sommes restés invariablement fidèles à cette conviction.

« C'est la paix qui permet à la France de se consacrer à sa réorganisation intérieure et de réparer peu à peu les désastres d'un passé récent. Elle ne correspond pas seulement à ces nécessités dont l'évidence apparaît aux yeux de tous, elle est aussi et reste l'aspiration réfléchie et libre de la nation française, et nous pouvons constater que, pendant qu'une partie de l'Europe est livrée à des inquiétudes dont le contre-coup se fait sentir partout, notre pays ne veut évoquer et n'appelle que les luttes fécondes de l'industrie.

« Toutefois, nous avons compris avec vous,

messieurs, que ce repos doit s'étendre à l'Europe entière pour porter les fruits que nous en attendons.

« C'est cette pensée qui nous a déterminés dès le premier jour à ne pas refuser, aux efforts et aux combinaisons qui ont eu pour but de rétablir la paix là où elle était atteinte, et de la protéger là où elle était menacée, l'appui qui nous était demandé, laissant à d'autres les initiatives.

« Nous avons agi uniquement dans le sens de la conciliation, nous réservant seulement de conseiller et de faciliter l'entente entre toutes les puissances.

« Aussi aucune incertitude n'a pu se produire sur la sincérité de nos sentiments pacifiques, non plus que sur notre résolution de rester étrangers aux conflits que nous aurions pu appréhender si nous avions eu moins de confiance dans la sagesse des gouvernements européens.

« Mais cette politique aurait trahi vos intentions les plus nobles si elle n'avait pas foi dans l'assistance morale de notre pays et en maintenant notre action dans les justes bornes qui nous étaient tracées par le respect des droits de tous, nous servions encore efficacement les grands intérêts de la paix, inséparables de ceux de l'humanité et de la civilisation.

« Nous ne pouvions d'ailleurs méconnaître qu'en intervenant par nos conseils en faveur de populations qui ont toujours eu foi dans l'assistance morale de notre pays et en maintenant notre action dans les justes bornes qui nous étaient tracées par le respect des droits de tous, nous servions encore efficacement les grands intérêts de la paix, inséparables de ceux de l'humanité et de la civilisation.

« L'armistice qui vient d'être conclu nous permet de marquer une première étape dans ces voies de l'apaisement, et de constater un premier succès pour la politique de conciliation.

« Aussitôt que les circonstances le permettront, le gouvernement s'empressera de placer sous vos yeux les pièces les plus importantes de la correspondance diplomatique qu'il a entretenue, depuis près de dix-

huit mois, sur ces graves questions, avec ses agents à l'étranger. Vous y trouverez la preuve que le gouvernement de la République a pris une place estimée dans le concert européen et qu'il y a tenu en toute constance un langage conforme à la dignité et à l'intérêt du pays, tout en lui réservant pour l'avenir l'entière liberté de ses résolutions.

« Nous devons ajouter qu'il n'a rien été réclamé de nous au-delà de notre concours loyal pour atténuer les difficultés du présent et prévenir en Orient des complications également redoutées par toutes les puissances.

« Que si, contrairement à notre attente, ces complications devaient se produire, vous pouvez être certains que nous ne nous départirons pas de la neutralité qui nous est commandée, et que nous ne vous demanderons jamais de compromettre, dans une lutte où ses intérêts essentiels ne seront pas engagés, l'honneur et la sécurité de la France.

« C'est ainsi qu'après avoir associé nos efforts à ceux des autres cabinets pour conserver la paix à l'Europe, nous serons du moins assurés de pouvoir la garder pour nous-mêmes. (Vifs applaudissements.)

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Gatineau et de plusieurs de ses collègues relative à la cessation des poursuites pour faits relatifs à l'insurrection de la Commune.

M. Lisbonne, rapporteur, demande la déclaration d'urgence.
L'urgence est déclarée.

Chronique générale.

Un assez grand nombre de députés ne s'étant pas présentés lundi à l'ouverture de la session, la plupart d'entre eux ayant tenu à passer les fêtes de la Toussaint en famille, des lettres de convocation urgente leur

avaient été adressées pour assister à la séance d'hier vendredi.

M. le président du conseil se montre visiblement mécontent de certains arrêtés municipaux pris dans plusieurs localités pour autoriser les enterrements civils. Dans quelques endroits, les maires n'ont pas même demandé l'avis du préfet pour faire rapporter les précédents arrêtés pris à ce sujet.

M. le ministre des finances s'occupe en ce moment des projets qu'il compte présenter à la Chambre sur la réforme postale, la réforme des tarifs télégraphiques, ainsi que la suppression d'un certain nombre de droits qui pèsent tout particulièrement sur notre commerce d'exportation. M. Léon Say a eu, à ce sujet, différents entretiens avec plusieurs de ses collègues mardi dernier, ce qui prouve que le ministre s'occupe de la chose avec empressement.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

S. Em. le cardinal archevêque de Paris, dans une troisième et admirable lettre au ministre des cultes, se trouve avoir éloquentement répondu d'avance aux déclamations débitées de nouveau par M. Gambetta, à Belleville, contre l'Eglise catholique, hypocritement désignée par les mots de la *gent cléricale*. Mgr Guibert, après avoir tracé le plus magnifique tableau des bienfaits de l'Eglise catholique pour l'humanité et pour la France en particulier, démontre la fausseté des accusations d'empiètement adressées aux évêques et au clergé. Mgr Freppel avait déjà victorieusement réfuté ces calomnies aussi odieuses que ridicules. S. Em. le cardinal archevêque de Paris fait comprendre, avec autant de fermeté que de modération, les devoirs imposés au gouvernement en présence de ce redoublement d'attaques

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Fille de l'Avocat.

I.

De toutes les réputations du barreau de Colmar, aucune n'éveillait plus d'estime et de sympathies que celle de M. Antoine Garain.

On ne vantait point seulement sa profonde connaissance des lois, son bon sens, et l'éclat d'une parole toujours échauffée par le cœur ; ce qui faisait sa supériorité incontestée, c'était la scrupuleuse délicatesse qui présidait à toutes ses actions. D'autres pouvaient l'égalier en savoir ou en éloquence, personne ne portait aussi loin l'austère religion du devoir.

On citait des témoignages presque romanesques de cette probité exaltée du vieil avocat.

Ainsi, il avait indemnisé un client dont il ne croyait pas avoir assez bien défendu les intérêts ; il avait pris à sa charge la rupture d'un contrat où s'était glissé, à son insu, une cause de nullité ; les frais de plusieurs causes poursuivies par son conseil, et perdues, avaient été supportés par lui seul.

On pouvait le regarder, en un mot, comme la plus haute expression de cette délicatesse raffinée qui se croit responsable non-seulement de la faute, mais de l'erreur.

La récompense de cette espèce de fanatisme d'honneur avait été, outre l'estime publique, la sérénité de la conscience et cette paix intérieure sans laquelle tous les succès ne sont que des ivresses éphémères.

Privé de la femme qu'il avait épousée, M. Garain trouva dans sa fille unique toute la tendresse et tous les généreux instincts qui pouvaient le consoler d'une telle perte.

Octavie grandit sous ses yeux, suffisamment heureuse du bonheur qu'elle lui apportait, jusqu'à l'âge où l'on passe de la protection du père à celle de l'époux.

Remarquée alors par l'homme qu'elle eût choisi elle-même, son mariage compléta les joies du vieil avocat.

M. Darvière était, en effet, un de ces êtres rares qui, sans faire de promesses, commandent la confiance.

Éprouvé par des persécutions politiques, il n'avait rien moins fallu que les enchantements d'une union désirée pour lui rendre cette aptitude au bonheur qu'un long exil semblait lui avoir enlevée.

Un voyage récent fait en Suisse avec Octavie avait réveillé son âme, qui s'était pour ainsi dire

rajeunie dans les alternatives de la contemplation et du mouvement.

Or, au moment où commence notre récit, M. Garain, assis dans son cabinet et livré à une de ces vagues méditations qui entrecourent le travail de tous les penseurs, venait d'arrêter ses regards sur deux portraits suspendus depuis la veille à la muraille, ceux de sa fille et de son gendre.

Il contemplait avec une émotion muette ces deux visages illuminés de joie, et, perdu dans un attendrissement rêveur, il suivait par la pensée, à travers l'avenir, ces deux chères existences sur lesquelles se concentraient désormais tous ses espoirs.

Mais, après une assez longue rêverie, il se redressa en s'agitant, comme s'il eût voulu secouer les préoccupations qui l'avaient absorbé.

Le souvenir de ses travaux interrompus lui revint ; il attira vers lui, au hasard, les papiers dont son bureau était couvert, en parcourut plusieurs avec distraction, et s'arrêta enfin à un dernier qu'il se mit à relire plus attentivement.

C'était une courte lettre en espagnol, dont il avait faite autrefois de Don Quichotte.

Elle ne renfermait que ces mots :

« Une étrangère qui peut à peine prononcer quelques paroles françaises veut confier une affaire

» de la plus haute importance à un avocat probe et actif. On lui a indiqué M. Garain, qui comprend, dit-on, un peu d'espagnol. Elle le conjure de la recevoir sans retard et de l'écouter ; il y va pour elle d'une question de vie ou de mort. »

INEZ.

Le billet avait été écrit dans une des hôtelleries de Colmar et était daté du jour même.

M. Garain allait prendre la plume pour y répondre, lorsqu'un bruit de voix se fit entendre dans la pièce voisine.

Presque au même instant la porte s'ouvrit brusquement, et une jeune femme vêtue de noir parut sur le seuil.

Le petit clerc, qui la suivait tout effaré, annonça d'une voix balbutiante :

— La senora Inés Cordova.

Le vieil avocat, qui s'était levé, salua.

— J'allais répondre à madame, dit-il en montrant le papier qu'il tenait à la main.

— Vous... le senor... Garain ? demanda l'Espagnole, en cherchant les mots avec effort.

Il salua.

— Alors, vous... prêt à m'entendre, continua-t-elle vivement. Moi parlerai mal... mais vous écouterez mieux... Vous savez l'espagnol ?

— J'en ai autrefois compris quelques mots, dit le vieillard ; mais je m'en souviens à peine.

violentes et injustes contre le clergé catholique. On remarque ce passage de la lettre de Mgr Guibert :

« Oui, il faut qu'on se rassure ; mais, permettez-moi d'ajouter, monsieur le ministre, il faut aussi qu'on nous rassure. Si j'ai démontré que nous ne sommes pas menaçants, les tendances qui se manifestent et les faits qui se produisent démontrent que nous sommes menacés. Il adviendra de ces menaces ce qu'il plaira à Dieu de permettre ; nous sommes prêts à tout : mais ce que je puis prédire, sans être prophète, c'est que tout ce qui se fera contre la religion tournera au plus grand détriment des intérêts politiques que l'on croit servir. »

On écrit de Versailles que le Maréchal et les ministres se préoccupent beaucoup des difficultés qui peuvent surgir pendant les débats parlementaires qui ont commencé hier. Les incidents qui peuvent se produire, soit dans la Chambre des députés, soit entre les deux Chambres, sont de nature à susciter une crise dont les conséquences seraient assez graves.

Le gouvernement et les divers groupes parlementaires veulent en finir, cette semaine, avec la question d'amnistie.

On se préoccupe au Sénat de la question du choix des candidats pour remplacer MM. Wolowski et Letellier-Valazé, sénateurs inamovibles.

Parmi les noms mis en avant se trouvent ceux de MM. le général de Chabaud-Latour, réclamé par le centre droit ; Chesnelong, appuyé par la droite ; le général Borel, Claude Bernard, l'amiral Jauréguiberry, Emile Lenoël.

Le tribunal de Lodève est saisi d'un procès qui promet d'être intéressant.

M. Octave de Laplane, l'honorable sous-préfet de Lodève, révoqué par M. de Marcère, pour satisfaire aux exigences de la députation radicale, s'étant trouvé diffamé et calomnié par le citoyen Arrazat, ex-député, dans une séance du conseil général de l'Hérault, lui intente une action en diffamation.

L'honorable M. de Laplane demande 40,000 francs de dommages-intérêts et, en outre, l'insertion du jugement à intervenir dans dix journaux à son choix. L'assignation vient d'être lancée. Cette affaire sera jugée dans le courant du mois de novembre.

M. Rouch, l'un des premiers avocats du barreau de Montpellier, portera la parole au nom du plaignant.

Nouvelles militaires.

Le général Berthaut continue à s'occuper de la réorganisation de l'administration de la guerre, mais ses plans, contrairement aux

assertions de certains journaux, n'ont rien de définitif.

Le ministre de la guerre vient de prendre des dispositions nouvelles au sujet des officiers mis en non-activité. Désormais le ministre se réserve le droit d'assigner à tout officier placé en non-activité une autre résidence que celle qui aura été choisie par l'intéressé.

Une révolution complète va peut-être s'opérer dans le système de nos fortifications.

Un ingénieur militaire français, dont le nom est encore inconnu du public, termine en ce moment un travail dont il s'occupe depuis cinq ans pour établir des travaux de défense formidable sur toute notre ligne de frontière, et qui rendrait impossible une nouvelle invasion même avec l'armée la plus nombreuse et les engins de guerre les plus destructifs. Dans quelques jours, l'auteur de ce nouveau projet sera présenté au chef de l'Etat.

On annonce une promotion dans le corps des officiers de vaisseau qui paraîtra dans le courant du mois.

Chronique locale et de l'Ouest.

Hier, à onze heures, a eu lieu la rentrée des tribunaux de première instance et de commerce de Saumur. La première audience a été précédée de la messe du Saint-Esprit, qui a été dite à Saint-Pierre avec le cérémonial habituel.

L'Union de l'Ouest d'hier raconte en ces termes l'accident arrivé à M. Sully, mardi soir, au théâtre d'Angers, et dont M. Simon nous avait informé :

« Un accident qui aurait pu être fort grave a marqué la fin de la représentation de *Rome vaincue* et vivement impressionné les spectateurs — en fort petit nombre — qui s'en sont aperçus.

« Le pontife Lucius apostrophe Vestepor en l'appelant : « Esclave ! » « Esclave ! » je l'étais, répond Vestepor, je me fais libre ! Il se frappe et tombe.

« Malheureusement l'artiste, M. Sully, avait gardé son poignard à la main, il est tombé sur la pointe qui a pénétré dans la poitrine. Le poumon a été atteint et on pouvait craindre des suites graves.

« Il n'en a rien été, Dieu merci ; la nuit a été calme, le blessé a reposé, j'ai pu le voir le lendemain, causer longuement avec lui, et le médecin lui faisait espérer que quelques jours de repos suffiraient à une guérison parfaite.

« Il ne s'est pas trompé. A la seconde représentation de *Rome vaincue*, qui aura lieu demain samedi, nous serons tout particulièrement heureux de pouvoir applaudir de nouveau M. Sully. »

choix, mais par reconnaissance.

Les suites de cette imprudente union avaient été ce qu'elles devaient être. L'amour insensé d'Inez n'avait pu accepter la paisible amitié du jeune homme ; son exaltation s'était tour à tour traduite en plaintes ou en fureurs jalouses ; enfin, ne pouvant plus vivre dans ces angoisses toujours renaissantes, elle s'était décidée à y mettre fin.

Une lettre écrite à celui que le hasard avait lié à sa destinée lui annonça qu'il était libre ; et les derniers liens ainsi rompus, la malheureuse femme s'était enfuie, bien décidée à saisir le premier moyen de mourir.

Mais, au milieu même de son égarement, l'amour de la vie l'avait retenue.

Près de franchir le seuil du monde inconnu, elle s'était rejetée en arrière et avait préféré l'exil à la mort.

Partie pour les colonies espagnoles avec les saintes femmes qui l'avaient recueillie, elle était restée deux années envelee dans leur couvent, tâchant d'accepter son rôle de morte vivante.

Inutiles efforts ! sous cette cendre couvait toujours la même flamme.

Ne pouvant plus accepter la résignation, elle avait subitement quitté son sépulcre, et s'était embarquée pour l'Espagne ; mais celui qu'elle y avait laissé n'y était plus.

Acharnée à sa poursuite, elle avait employé une

Le recensement. — Jusqu'à ce jour, le gouvernement avait profité du recensement pour faire recueillir certains renseignements statistiques agricoles se rapportant au bétail, à la population chevaline, aux basses-cours, etc., etc. Ces informations pourraient offrir une incontestable utilité ; mais comme elles venaient, pour ainsi dire, se greffer sur le recensement sans en faire partie intégrante, on était en droit de se demander si les dépenses qui en résultaient avaient réellement le caractère obligatoire que la loi du 18 juillet 1837 attache aux dépenses du dénombrement.

Des observations et même des réclamations ayant été faites à ce sujet, le ministre de l'intérieur a résolu d'y faire droit. En conséquence, le recensement ne comprend cette fois que deux séries d'opérations :

1^o Relevé de la population fixe, qui, dans toutes les communes de France, doit commencer le 3 novembre.

2^o Relevé de la population flottante, qui commencera seulement le 15 décembre prochain.

Conformément aux instructions données, le travail devra être adressé aux préfetures le 4^{er} janvier 1877 au plus tard, pour de là être transmis au ministère de l'intérieur avant le 4^{er} février, dernier délai.

Ce n'est donc guère que vers le mois de mars que l'on connaîtra les résultats définitifs du recensement de 1877, ou mieux, la population de la France au 4^{er} janvier 1877.

LES PONTS A PÉAGE.

On sait qu'il y a encore en France un certain nombre de ponts à péage qui sont la propriété de sociétés par actions.

La question du rachat, qui intéresse si vivement les populations riveraines des fleuves et rivières et tous les passagers, va recevoir une solution.

Le conseil d'Etat, à la suite des renseignements demandés aux préfets par le ministre de l'intérieur sur les ponts à péage existant encore en France, a été saisi d'un projet de loi pour le rachat de tous ces ouvrages.

D'après le projet, la répartition de la dépense se fera entre l'Etat, les départements et les communes, au prorata des services rendus.

Les rachats se feront au fur et à mesure que les administrations locales qui peuvent se trouver momentanément gênées entreront dans la combinaison.

Angers. — Le maire de la ville d'Angers vient de prendre l'arrêté suivant concernant la boulangerie :

Nous, Maire de la ville d'Angers,
Vu la loi des 19-22 juillet 1791 ;
Vu la loi du 27 mars 1854 ;
Vu le décret en date du 22 juin 1863 ;
Vu l'arrêté municipal en date du 30 juillet 1863 et notamment les articles 3 et 4 ainsi conçus :

Art. 3. « Il est prescrit aux boulangers » d'afficher ostensiblement dans leur boutique, le prix du pain par kilogramme et

» par qualité qu'il leur conviendra de fixer » chaque jour.

» Ce prix sera invariable pendant toute la » journée.

Art. 4. « Les boulangers seront tenus de » peser le pain sous les yeux de la personne » à laquelle ils le livrent, soit à domicile, » soit dans leur boutique ; à cet effet, ils » auront constamment sur leurs comptoirs » les poids et balances nécessaires et ils de- » vront pourvoir leurs porteurs de pain de » balances ou romaines poinçonnées pour » que le pesage puisse avoir lieu au domi- » cile des particuliers. »

Vu la circulaire du ministre de l'agricul- » ture, du commerce et des travaux publics, » en date du 10 novembre 1863 ;

Considérant que le décret du 22 juin 1863 » a établi la liberté pleine et entière de la bou- » langerie, sans autres réserves que la salu- » brité et la fidélité du débit ;

Considérant que, depuis la suppression » de la taxe, une expérience de treize années a » aussi favorable aux intérêts de la liberté est- » leurs qu'aux progrès de l'industrie ;

Considérant qu'il appartient aux con- » sommateurs de régler directement leurs rap- » ports avec leurs fournisseurs, et d'acheter » leur pain suivant leur convenance, soit au » poids, soit à la pièce ;

Considérant que les règles du droit com- » mun et notamment la loi du 27 mars 1854 » délimitent le débit et répriment efficacement les » fraudes ou tromperies que pourraient com- » mettre les boulangers ;

Arrêtons :
Art. 1^{er}. — Les articles 3 et 4 de l'ar- » rêté municipal du 30 juillet 1863 sont abro- » gés.

Art. 2. — M. le commissaire central de » police est chargé de l'exécution du présent » arrêté, qui sera publié et affiché.

A la session d'octobre dernier, sur vingt » candidats admis à subir les examens devant » la Faculté des sciences de Poitiers, huit seu- » lement ont obtenu le *diplôme d'Etudes*, parmi » lesquels les trois élèves présentés par le » Pensionnat Saint-Urbain, d'Angers, MM. » Henri Humeau, Joseph Lemesle, Joseph » Humeau.

Le 30 octobre, M. Victor Landès, âgé de » 47 ans, employé à la caisse générale d'as- » surances, à Angers, est tombé du haut d'un » escalier à Soulaire, et s'est tué.

Rome vaincue sera représentée demain di- » manche sur le théâtre de Saumur. A cette » occasion, nous croyons devoir reproduire » les lignes suivantes de l'Union de l'Ouest » d'hier, rendant compte de la façon dont la » pièce a été jouée à Angers :

L'interprétation a été parfaite. Mme Jane Essler » a fait du rôle de Posthumia, la grand'mère aveugle » de la vestale Opimia, un rôle éminemment drama- » tique. Elle défend sa petite-fille avec l'énergie du » désespoir ; elle l'enveloppe de ses bras, la courbe » de sa tête comme pour la soustraire à tous les yeux.

année entière à rechercher ses traces du Tage » aux Pyrénées et des Alpes à l'Adriatique ; enfin » elle venait de les retrouver, de les suivre jusqu'au » Rhin.

L'homme qu'elle cherchait était en France, elle » en avait la certitude ; il fallait seulement le » découvrir, et c'était dans ce but qu'elle venait ré- » clamer le secours de M. Garin.

Elle lui apportait toutes les pièces qui pouvaient » faciliter cette recherche en prouvant la vérité de » son récit.

Le vieil avocat, ému de ses larmes, promit de » l'aider.

L'attachement de cette femme avait, dans son » excès même, quelque chose de touchant.

En la voyant vieillie par tant de douleurs, il se » rappela sa fille ; il pensa qu'elle aussi aurait pu » subir les tortures de quelque inguérissable passion, » et, attendri à cette supposition, il prit les mains de » l'étrangère avec une compassion presque pater- » nelle.

— Calmez-vous, senora, dit-il doucement ; Dieu » aidant, nous retrouverons, j'espère, celui que vous » n'auriez point dû quitter. Mais pour que ce retour » soit une joie sans mélange, il faut que vous reveniez » à lui plus tranquille, plus indulgente. L'affection » qui au lieu de donner du bonheur le trouble, n'est » point une saine affection. Apaisez cette fièvre qui » bouillonne en vous, prenez avec reconnaissance ce

que le ciel vous donne, et ne demandez point d'a- » vantage. Les cœurs insatiables sont des cœurs » ingrats.

— Ah ! j'ai compris, j'ai compris ! s'écria l'Es- » pagnole en serrant les mains de l'avocat ; lui heu- » reux d'abord, moi heureuse ensuite.

M. Garin approuva par un sourire ; l'encoura- » gea de quelques bonnes paroles, et, après lui avoir » promis d'examiner, le soir même, les papiers » qu'elle venait de lui remettre, il la reconduisit à » travers le jardin jusqu'au seuil de sa demeure.

Le jour touchait à son déclin ; les derniers » rayons du soleil couchant faisaient étinceler les » vitrages et glissaient en réseaux d'or au milieu des » charmes.

Un vent frais, courant le long des plates-bandes » de narcisses et d'hyacinthes, secouait dans l'air » leurs doux parfums.

Séduit par ces enchantements du soir, M. Ga- » rain ralentit le pas en revenant, et gagna, sans y » prendre garde, la petite allée de tilleuls qui servait » habituellement à ses promenades.

Il allait en atteignant l'extrémité, lorsqu'un éclat » de rire frais et velouté lui fit relever la tête. » Au même instant, une ombre folâtre s'élança de » le berceau de chèvre-feuille qui fermait l'allée, et il » reçut dans ses bras Octavie qui l'attendait là avec » son mari.

(La suite au prochain numéro.)

Pendant tout le quatrième acte, qu'elle remplit presque à elle seule, elle a montré comme elle s'était bien pénétrée des belles pensées de l'auteur et comme elle en était la digne interprète.

A côté d'elle, les rôles que j'ai le plus remarqués sont ceux de Fabius faisant taire stoïquement son amour parternel pour Opimia, sa nièce, devant la nécessité d'apaiser la colère des dieux.

Le rôle de Fabius est tenu par M. Cornaglia, déjà bien connu sur notre scène d'Angers, où il a joué en 1863 les rôles du Régent dans le Bossu, du marquis d'Auberive dans le Fils de Giboyer, du marquis dans Les Ganaches, etc., etc. M. Cornaglia promettait beaucoup dans ce temps-là où, quoique tout jeune, il jouait les pères nobles avec beaucoup de distinction. Il a tenu ce qu'il promettait et au-delà. Je le crois appelé à un bel avenir.

J'ai encore distingué le rôle de l'esclave gaulois Vestepor, rempli par M. Sully. Beaucoup d'énergie, mais une énergie froide et sûre, d'elle-même, le calme du vrai courage devant la menace, de l'action sans gestes superflus et se faisant sentir surtout par la façon accentuée de dire. C'est ainsi que M. Sully a interprété le rôle de l'esclave gaulois vaincu, non dompté, et auquel le patriotisme ardent inspire la pensée de perdre Rome en sauvant la restale.

Tous les interprètes de Rome vaincue ont, du reste, été dignes de leurs rôles, et je ne doute pas qu'à la seconde représentation qui aura lieu samedi, le public ne s'empresse de venir applaudir cette œuvre de courage, de sentiments patriotiques, et ceux qui ont bien voulu nous la faire apprécier.

Le Mans. — Le 27 octobre, le brigadier de police Perdoux fut prévenu que, dans l'une des maisons closes qui bordent l'escalier des Pans-de-Gorron, au Mans, un jeune homme, d'une tenue plus que modeste, se livrait à des dépenses peu en rapport avec la position sociale qu'il semblait occuper.

La police est curieuse; avec tous les ménagements et tous les égards possibles, on pria le jeune libertin de vouloir bien aller fournir quelques explications au commissaire central sur l'origine de sa fortune.

C'est une justice à lui rendre, Blin — tel est le nom du héros — Blin ne se fit pas prier.

Il déclara être originaire de Changé, âgé de vingt ans et journalier de son état. L'argent qu'il dépensait et celui qu'il avait encore en sa possession, 445 fr. 20 cent., provenait des économies faites par lui, pendant la saison d'été.

M. le commissaire central accepta ces explications sous bénéfice d'inventaire et immédiatement il envoya à Changé l'inspecteur de police Langot et le brigadier Perdoux.

Les déclarations de Blin étaient exactes en partie. Toutefois les deux agents apprirent qu'un propriétaire de la commune avait été victime, il y a un mois environ, d'un vol assez important.

Une somme de neuf cents francs en or, enfermée dans une bourse cachée dans la toiture du grenier, avait disparu sans qu'il fût possible de découvrir l'auteur du vol.

A cette époque, Blin était employé dans la maison, qu'il n'avait quittée que quelques temps après. Les soupçons, du reste, ne s'étaient pas portés sur un seul instant sur lui.

Les agents, continuant leur enquête, allèrent visiter le domicile qu'occupait le jeune voleur dans la commune de Changé. Dans un placard, ils découvrirent une foule d'objets, encore neufs, et paraissant achetés depuis peu. Il y avait là, entre autres, un cornet à piston, des almanachs illustrés de toutes nuances et de tous formats, etc., etc.

A leur retour au Mans, Blin fut interrogé sur la provenance de ces objets.

Après quelques explications assez embarrassées, mis tout à coup en présence de son patron, il se décida à entrer dans la voie des aveux et à se reconnaître l'auteur du vol commis chez M. Papin.

Inutile de dire qu'il a été immédiatement mis à la disposition du parquet.

(Union de la Sarthe.)

Théâtre de Saumur.

JANE ESSLER.

Au moment où Rome vaincue va être représentée à Saumur, il n'est pas sans intérêt de donner quelques détails sur la principale interprète en province de l'œuvre nouvelle de M. Alexandre Parodi.

M^{lle} Jane Essler n'avait que quinze ans

lorsqu'elle débuta, sur l'un des théâtres du boulevard, dans un petit rôle du Vampire.

Quelque temps après, elle entra aux Folies-Dramatiques. C'était à l'époque de la guerre de Crimée; elle avait à chanter des couplets à propos des victoires remportées par nos troupes; elle frappa quelques bons jugés et fut engagée à l'Odéon. Alors, Jane Essler s'en alla demander quelques leçons à M^{lle} Georges, qui l'encourageait et l'appelait sa petite Rachel. Il est vrai qu'elle n'avait rien du tout de Rachel; mais, n'importe! elle joua la Chimène du Cid, l'Aménaïde de Tancredi, l'Andromaque de Racine; elle s'élança bon gré mal gré donné le masque tragique. Une seule chose la dépitait, c'est qu'elle n'avait pas la taille réglementaire de la tragédie. Elle était trop petite pour représenter comme il faut ces rôles étoffés et solennels; et puis, il faut le dire, elle était faite pour sourire, pour montrer au lustre du théâtre deux belles rangées de dents blanches et des yeux étincelants.

Elle se trompait sur sa vocation; mais on la rappelait alors tous les soirs, comme M^{lle} Karoly, comme M^{lle} Devoyod, comme M^{lle} Agar, comme toutes les tragédiennes qui ont débuté depuis à l'Odéon. Elle trouvait cela tout drôle! Elle faisait la révérence, ravie, extasiée, un peu folle, bonne fille au demeurant, et qui, n'y comprenant rien, prenait gentiment son succès en patience.

Avec l'antique tragédie, Jane Essler jouait le drame moderne. Elle donnait la réplique à Frédérick-Lemaître dans André Gérard. Le grand Frédérick, emporté par un rôle violent, la jetait par terre tous les soirs, la meurtrissait sur les planches; il y allait bon jeu, bon argent, en comédien convaincu qu'il était.

Elle partit de là avec une certaine réputation. M^{lle} Essler s'en alla de théâtre en théâtre, vouée aux rôles de poitrinaires, et les jouant quand elle en trouvait l'occasion. C'était une actrice intermittente. Fallait-il que Mimi mourût en crachant le sang, vite M^{lle} Essler. Avait-on besoin d'une Marguerite Gauthier pour tousser durant quatre actes et s'en aller sur une chaise longue au cinquième, c'était encore elle qu'on demandait. M. Ponsard voulait-il peindre, dans *Ce qui plaît aux femmes*, une pauvre ouvrière déprimant de faim, de froid, de misère, et s'éteignant sans plainte, M^{lle} Essler était encore là.

Elle jouait de temps à autre des rôles plus doux, et notamment dans le *Roman d'un jeune homme pauvre*, une de ses principales créations; mais elle les enveloppait toujours d'un brouillard de mélancolie vaporeuse.

Enfin, M^{lle} Essler rentra à l'Ambigu, où elle avait débuté. Elle joua *Cora* ou *l'Esclavage* et le *Lac de Glenaston*, où on lui conserva par habitude sa physionomie attristée ou farouche. Ce visage commença de s'éclaircir dans le rôle de Louis XIII. Il fut tout à fait rasséréné dans celui de Mario, des *Beaux Messieurs de Bois-Doré*.

A propos de cette pièce, une personne qui eut la bonne fortune d'assister à la première représentation à l'Ambigu, nous dit qu'elle se rappelle toujours avec plaisir le succès qu'y a obtenu M^{lle} Essler à côté de l'excellent Bocage. A la fin du second acte, surtout, elle a remporté un de ces triomphes comme on n'en voit qu'à Paris. On a rappelé M. Bocage et M^{lle} Essler; il est tombé sur la scène une pluie de bouquets, et les applaudissements ont tenu bon longtemps encore après que le rideau était baissé. Ce n'était qu'un cri dans les coulisses: « Eh bien! et Jane Essler? parfait! admirable!... »

Oui, dans le joli rôle de Mario, elle venait de transporter le public; elle se trouvait en possession d'une vogue que lui enviaient bien des artistes parisiens.

Inutile de rappeler les rôles que M^{lle} Jane Essler a créés ensuite, tels que Marie, des *Mystères du Temple*, à l'Ambigu; Louise, de la *Belle au bois dormant*, au Vaudeville, et bien d'autres, qui ont pu faire valoir son remarquable talent. Disons seulement que nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte d'applaudir à Saumur, en compagnie de plusieurs artistes distingués, une actrice qui s'est fait une brillante réputation sur les grandes scènes de Paris.

Faits divers.

BÉRANGER A TOURS.

Béranger, durant son séjour à Tours, où il habitait la campagne de la Grenadière, située à Saint-Cyr, connut une Anglaise qui

habitait également Tours et qui se mit en tête de le rendre amoureux. La coquette y réussit si bien que lui, le moqueur, qui avait tant chanté Lisette, s'aperçut un matin qu'il était pris d'une passion réelle et profonde. Que faire? Se souvenant de la maxime de Labroyère: « C'est une plaisante difformité qu'un vieillard amoureux, » et ne pouvant se décider à un mariage que sa disproportion eût rendu ridicule, le malin gaulois, honteux d'être tombé à son âge dans les filets d'une fille d'Albion, agita différents projets.

Sa ferme raison en fut même ébranlée, et, dans son trouble, il pensa un moment à en finir avec la vie. Il prit le parti de s'ouvrir de sa douleur à un ami, le fidèle Perrotin, son éditeur.

Celui-ci lui conseilla de quitter brusquement Tours et lui loua près de Paris, à Fontenay-sous-Bois, une retraite écartée où Béranger, caché sous le nom de M. Berger, vécut ignoré pendant plusieurs mois, tout occupé à panser sa blessure et à recouvrer sa raison.

Il avoua plus tard que cette rude épreuve a été la plus rude crise de sa vie.

Une course d'hommes a eu lieu, dimanche, au Grand-Camp, à Lyon. Le *Petit Lyonnais* évalue à 8,000 le chiffre des curieux qui se pressaient autour de la piste dans l'enceinte réservée, à 50 centimes. Un coureur, M. Bertaccini, avait parié 3,000 fr. pour dix tours de piste, soit 42 kilomètres 140 mètres, qu'il devait parcourir, tandis que son adversaire n'en devait faire que neuf fois le tour, ce qui représente 40 kilomètres 899 mètres.

La course a été assez régulière comme temps passé à franchir chaque tour de piste, c'est-à-dire quatre minutes en moyenne pour 4,244 mètres.

Au premier tour, M. Bertaccini devance M. Alameroy de 8 à 10 mètres.

Cette distance se maintient à peu près pendant les quatre premiers tours.

Au septième tour, M. Bertaccini n'avait qu'une distance de 500 mètres environ d'avance sur son adversaire.

Au huitième tour, cet intervalle s'est porté à 600 mètres; il lui fallait donc encore en gagner autant pour arriver avant M. Alameroy.

Là, un incident se produit après le passage des coureurs. La palissade fut renversée et le public envahit la piste; mais les gardiens de la paix firent reculer les curieux.

M. Alameroy est alors en vue, et à environ 200 mètres du but, les jarrets lui manquent et il tombe.

Il se relève néanmoins, et, malgré sa chute, il reprend sa course et arrive au but, après avoir fait son neuvième tour.

M. Bertaccini arrive alors, devancé par son adversaire d'une distance suffisante pour atteindre le but, une minute après lui.

M. Alameroy a donc parcouru neuf fois le tour de la piste en quarante minutes et demie et l'homme-cheval a fait dix fois ce parcours en quarante et une minutes et demie.

Dernières Nouvelles.

Les bureaux de la Chambre des députés sont ainsi constitués:

- 1^{er} bureau, président, M. Grévy; secrétaire, M. Lelièvre.
- 2^e, président, M. Cochery; secrétaire, M. Liouville.
- 3^e, président, M. Labadié; secrétaire, M. Séé.
- 4^e, président, M. Robert de Massy; secrétaire, M. Bousquet.
- 5^e, président, M. Lisbonne; secrétaire, M. Legrand.
- 6^e, président, M. Latrade; secrétaire, M. Franck Chauveau.
- 7^e, président, M. Guichard; secrétaire, M. Marcellin Pellet.
- 8^e, président, M. Bardoux; secrétaire, M. Drummel.
- 9^e, président, M. Breton; secrétaire, M. Hémon.
- 10^e, président, M. Ferry; secrétaire, M. Crozat.
- 11^e, président, M. Noël Parfait; secrétaire, M. Morel.

Les gauches ont conféré avant la séance d'hier avec le ministre sur divers amende-

ments à la proposition Gatineau. L'accord n'a pu se faire sur les articles 2^e et 2. On dit que le Maréchal est opposé à de trop grandes concessions.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 3 novembre 1876.

Une heure. — La liquidation forcée de vendeurs sur prix par la rapidité et l'importance du mouvement de reprise porte les cours du début sur le 5 0/0 et surtout sur le 3 0/0 à des prix de beaucoup supérieurs à ceux cotés hier à la clôture du marché officiel et même le soir sur le boulevard. Il se produit de nombreuses réalisations de bénéfices, une légère réaction se produit, on recule de 0.25 à 0.50 sur chacune de nos rentes. — La liquidation des valeurs s'accomplit dans les conditions les plus favorables. Sur aucune d'elles il n'y a de report; sur quelques-unes le report tombe au pair et l'on compte même du déport. Le 3 0/0 est le plus favorisé: il dépasse le cours de 72.50; le 5 0/0 turc, les obligations égyptiennes et la banque ottomane qui étaient restées hier à peu près en dehors du mouvement, trouvent moyen de participer à la reprise générale.

Deux heures. — Les cours sont un peu plus faibles. Le 5 0/0 est offert à 105.50. Le 3 0/0 tombe au-dessous de 71.70. Les affaires sont moins animées. L'écart des primes fin courant est beaucoup moins considérable que ces jours derniers.

Trois heures. — Les cours ne se relèvent pas. Le 5 0/0 clôture à 105.25; le 3 0/0 à 71.75 et le 5 0/0 italien à 71.45.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 5 novembre 1876.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.

ROME VAINCUE

Tragédie nouvelle en 5 actes, de M. Alex. Parodi.

Grand succès du Théâtre-Français.

M^{lle} Jane ESSLER, de l'Odéon, jouera le rôle de Posthumia.

M. Charles MASSET, de l'Odéon, jouera le rôle de Lentulus.

DISTRIBUTION: Lentulus, MM. Ch. Masset. — Vestepor, Sully. — Fabius, Cornaglia. — Lucius, Monti. — Ennius, Verlé. — Philus, Joliet. — Caius, Roy. — Kaeso, Laurens. — Festus, Barrés. — Un vieillard, Ernest. — Posthumia (aveugle), M^{mes} Jane Essler. — Opimia, Largillière. — Galla (esclave), Esselin. — Junia, Alice Brunet. — Une vestale, Laurencia.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

VILLE DE MADRID

Conversion de l'Emprunt 1868.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt 1868, sont informés que, par décision du Conseil municipal de Madrid, en date du 4 mars 1876, lesdites obligations doivent être converties en obligations de l'emprunt 1861.

Cet emprunt, approuvé par décret royal du 21 août 1861, est garanti par les octrois, les revenus de toute nature et l'ensemble des propriétés de la Ville.

Les obligations de l'emprunt 1861 sont de 1,000 réaux (250 fr. chacune); elles sont amortissables en 37 ans et rapportent 15 fr. d'intérêts annuels. La conversion aura lieu aux conditions suivantes:

1^o CINQ obligations de l'emprunt 1868 seront échangées contre UNE obligation de 1,000 réaux (250 fr.) de l'emprunt 1861.

2^o Les primes ou obligations sorties aux tirages effectués sur l'emprunt 1868 seront remboursées au moyen d'un nombre suffisant d'obligations 1861 pour en payer le montant.

3^o Les coupons arriérés de l'emprunt 1868 seront échangés contre un récépissé amortissable, par voie d'enchères, au moyen d'un fonds d'amortissement annuel de 250,000 fr. au minimum.

4^o Les titres, dont le nombre présenté à l'échange serait inférieur à cinq, recevront des récépissés provisoires qui pourront être réunis pour obtenir une obligation entière.

Les opérations d'échange et de conversion s'effectueront, à partir du 1^{er} novembre, chez:

M. HENRI DE LAMONTA, banquier, rue Talbott, 51, à Paris, exclusivement chargé de cette conversion pour la France et l'étranger, par décision du Conseil municipal de Madrid du 11 juillet 1876.

MM. les porteurs d'obligations 1868 peuvent, dès aujourd'hui, adresser directement leurs titres, par lettre recommandée, à M. H. DE LAMONTA, banquier, 51, rue Talbott.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro:

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE 1876.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | |
|---------------------------------------|--------|---------|---|----------------------|---|---------|----|------------------------------------|--------|---------|----|-------------------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | |
| 3 % jouissance décembre. . . | 71 | 80 | a | 80 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . | 740 | | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 533 | 50 | 22 | 50 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. . . | 101 | | | 75 | Crédit Mobilier | 165 | | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 570 | | 30 | |
| 5 % jouiss. novembre | 105 | 25 | | 15 | Crédit foncier d'Autriche . . . | 500 | 10 | Société autrichienne, j. janv. . . | 547 | 10 | 5 | |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 490 | | | | Charentes, 400 fr. p. j. août. . | 308 | 75 | OBLIGATIONS. | | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 480 | | | | Est, jouissance nov. | 640 | | | | | | Orléans |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 480 | | | | Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. | 1095 | 7 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 331 | | | |
| 1865, 4 % | 507 | | | | Midi, jouissance juillet. | 782 | 50 | Nord | 332 | 50 | | |
| 1869, 3 % | 380 | | | | Orléans, jouissance octobre. . . | 1092 | 50 | Ouest | 330 | | | |
| 1871, 3 % | 308 | 50 | | | Ouest, jouissance juillet, 65. . | 675 | | Midi | 330 | | | |
| 1875, 4 % | 488 | | | | Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 1365 | 35 | Doux-Charentes | 309 | 50 | | |
| Banque de France, j. juillet. . . | 3702 | 50 | | | Société immobilière, j. janv. . . | 17 | | Vendée | 278 | | | |
| Comptoir d'escompte, j. août. . . | 700 | | | | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 295 | | Canal de Suez | 517 | 80 | | |
| Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. | 375 | | | | | | | | | | | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. . | 330 | | | | | | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. | 745 | | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
 (Service d'été, 1^{er} mai 1876.)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 8 heures 8 minutes du matin, express.
 9 — 15 — — — — — omnibus.
 10 — 31 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 8 heures 30 minutes du matin, direct.
 9 — 41 — — — — — omnibus.
 10 — 58 — — — — — omnibus.
 11 — 11 — — — — — omnibus.
 12 — 28 — — — — — omnibus.
 13 — 45 — — — — — omnibus.
 14 — 52 — — — — — omnibus.
 15 — 10 — — — — — omnibus.
 16 — 27 — — — — — omnibus.
 Letrald'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Angers.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,
 SAUMUR

SAISON D'HIVER

NOUVEAUTÉS ET TISSUS UNIS
 pour Robes, depuis 60 c.
CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS; CHALES ANGLAIS, NOIRS.
ARTICLES POUR MARIAGES.
GRAND CHOIX DE DRAPERIES D'ELBEUF,
 pour Pantalons et Pardessus, pour Vêtements complets;
DE VELOURS ANGLAIS,
 le pantalon, par 1 m. 20, depuis 6 fr. 50.

LAINAGES :
 Mérinos, Cachemires, Popelines, Drap de Paris, Tartans
 Ecossais, etc., etc.
DEUIL ET DEMI-DEUIL.
ASSORTIMENT COMPLET DE FLANELLES,
DE MOLLETONS,
 unis, chinés, rayés, pour Chemises, Caracos, etc., etc.
Plusieurs occasions avec 50 0/0 de rabais.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.
A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 En totalité ou par parties,
LA FERME
DES NOYERS
 Située près le village de Russé, commune d'ALLONNES,
 Exploitée par M. Breton-Richard.
 Cette propriété se compose de maison de maître, bâtiments de fermiers, terres labourables et prairies; le tout d'une contenance de 21 hectares.
 S'adresser, pour traiter, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui se trouvera tous les samedis, à Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUSAS, notaire, rue Beaurepaire. (870)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.
A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 En totalité ou par parties,
LA PROPRIÉTÉ
DE GAMACHE
 Située à Cix, commune du Puy-Notre-Dame, et, par extension, dans celles de Saint-Macaire et du Vaudelnay-Rillé, appartenant à M. Baillergeau.
 Elle se compose d'une belle maison de maître, de bâtiments d'exploitation et de fermiers, caves, pressoir, deux clos de vigne, contenant ensemble environ 5 hectares; autres morceaux de vigne, terres labourables, prés, etc.; le tout d'une contenance totale d'environ 21 hectares.
 S'adresser :
 1^o A M. COULON-LECOUFFE, propriétaire à Saumur, rue de la Bûlle-des-Moulins;
 2^o A M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (860)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.
A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 4^{ent} LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE LABRARDAYE
 Située à un kilomètre de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, en un seul tenant, et, par extension, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, composée de :
 1^o Une maison de maître avec servitudes, jardin, prairies, bosquets, cours d'eau et douve;
 2^o La ferme de Labrardaye, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, terres, prés et bois taillis;
 Le tout d'une contenance de 50 hectares 59 ares 29 centiares.
 2^{ent} Et deux belles pièces de terre, appartenant à la propriété, nommées : l'Onche de la Gagnerie-de-Labrardaye et la Gagnerie, d'une contenance de 6 hectares 81 ares 70 centiares.
 S'adresser, pour traiter et pour visiter, à Labrardaye, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (861)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.
A VENDRE
 En totalité ou en détail,
LA JOLIE PROPRIÉTÉ
DE LA BERGÈRE
 Commune de Bagneux,
 Comprenant :
 Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.
 Toutes facilités de paiement.
 S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M^e VERNEAU, notaire à Vernou-le-Fourrier.
A VENDRE
 A L'ADJUDICATION,
 Par le ministère dudit M^e VERNEAU, en la salle de la justice de paix (mairie de Longué),
 Le dimanche 19 novembre prochain (1876), à midi,
LES IMMEUBLES
 Ci-après, tous situés ville et commune de Longué.
 1^{er} LOT.
 Jolie maison d'habitation, entre cour et jardin, avec remises, écuries et autres servitudes, joignant d'un côté la rue, en face la place de la nouvelle église, d'autre côté la rivière du Lathan.
 2^e LOT.
 Une parcelle de terre, pré et jardin; dans le jardin, un excellent bassin; joignant la rivière du Lathan au midi, contenant 24 ares 29 centiares.
 3^e LOT.
 Un pré, dit le Pré-des-Pommiers, contenant 48 ares 58 centiares.
 4^e LOT.
 L'ancienne usine à féculerie, aujourd'hui minoterie de Tenais, pourvue d'une roue hydraulique, trois paires de meules, machine à vapeur, presse hydraulique et tout le matériel de l'ancienne féculerie, pressoir mécanique, pièce d'eau, jardin, pré et turcie.
 5^e LOT.
 Une portion de turcie, longeant le Lathan, depuis le pont de Tenais jusqu'au pont de la Planche-Marteau.
 6^e LOT.
 Maison et dépendances, cour et jardin, au vieux bourg de Longué, contenant 7 ares.
 7^e LOT.
 Closerie de Mi-Vois ou de la Cailletrie, route de Saint-Martin, exploitée

par les époux Delaporte, contenant 5 hectares 7 ares.
 8^e LOT.
 Pré, dans la prairie des Merveilles, contenant 46 ares.
 S'adresser, pour tous renseignements :
 A M^e VERNEAU, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;
 A M. CASTILLE, propriétaire à Vivy;
 A M^e SENIL, notaire à Longué.
 On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. (850)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12,
 Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur.
 S'adresser à M. FERBU père.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
MAISON AVEC PETIT JARDIN
 Grand'Rue, 75.
 S'adresser à M. MAYET, même rue, n^o 49. (502)

SERVICE D'OMNIBUS
 Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.
RAYNAUT
 ENTREPRENEUR
 Rue du Portail-Louis, 42.
 On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU.
 Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit.
 Prix débattus pour l'extérieur.

On demande un apprenti
boulangier.
 S'adresser au bureau du journal.
JULES BOYER
POMPIER-PLOMBIER
 Successeur de M^{me} veuve Brindeau-Baudry,
 A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fera tout ce qui concerne la pompe, la plomberie et la couverture en zinc et en plomb.

RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

OFFRE D'AGENCE
 Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGELARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

PERLES W. GUYON
 Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.
 Saumur, imprimerie P. GODET.